



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Etaient présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, ~~MADRIGNAC André~~, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, LAHONDES Amandine, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

André MADRIGNAC	à	Annie ARCANGIOLI
Céline ABEILLON	à	Norbert JOUVERT
Marc KUBICA	à	Didier DART
Anissa KORDJANI	à	Sébastien MIGLIORE

Absents : Madame BLANCHARD et Monsieur BOUX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite un prompt rétablissement à Madame KORDJANI et Monsieur MADRIGNAC, Conseillers Municipaux. Il renouvelle, en son nom et en celui des membres de l'assemblée, tout son soutien et ses condoléances à Madame IRLES, ancienne membre du Conseil Municipal, suite au décès de son époux.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 19 janvier dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 3 points qu'il cite.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I – Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport rappelant le cadre juridique, la nature, les conditions d'attribution et les niveaux de rémunération des travaux réalisés en heures supplémentaires.

Il indique que Monsieur le Trésorier souhaite une décision fixant les cadres d'emplois bénéficiaires d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires, à savoir :

Filière	Grade	Catégorie	Services
Technique	Techniciens	B	Agents des services techniques (bâtiments, voirie, espaces verts)
	Adjoints techniques	C	
	Agents de maîtrise	C	
Administratif	Rédacteurs	B	Ensemble des services administratifs
	Adjoints administratifs	C	
Médico-Sociale	ATSEM	B	Education –Ecoles



Monsieur le Maire propose que ces dispositions soient étendues aux agents non-titulaires. Il s'agit d'une régularisation administrative.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Vente d'une parcelle de terrain

Monsieur JOUVERT indique que les époux BOUZIGE projettent la construction d'une pharmacie en centre-ville. Ils se sont portés acquéreurs de la parcelle cadastrée section n°128 sise 10 Rue Abbé Méjean, d'une superficie de 306 m² et située en zone UA.

Ce bien a été évalué par le service France Domaine à 30 000 €

Monsieur JOUVERT propose de consentir cette vente au prix indiqué, les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Signature d'une convention avec la fondation «30 millions d'amis» pour la régulation et la gestion des populations de chats libres

Monsieur BRUN revient sur la question de la multiplication des chats errants en centre-ville et dans les quartiers périphériques. Cette situation entraîne des risques au niveau de l'hygiène et de la salubrité publique.

Les études menées indiquent que la meilleure solution pour éviter leur prolifération et limiter les désagréments dénoncés par les habitants réside dans la gestion durable des chats dits « libres ».

Monsieur BRUN, à cet effet, propose la signature d'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » qui participe, à hauteur de 50 %, aux frais vétérinaires de stérilisation et d'identification des chats errants

Monsieur le Maire insiste sur la question de l'hygiène et de la salubrité publique.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Mise en conformité des documents d'urbanisme : parc photovoltaïque

Monsieur PEREZ revient sur le projet de parc photovoltaïque du Serre-des-Andats, au-dessus de Champclauson. Celui-ci nécessite de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme pour deux raisons :

- que le projet soit compatible avec le règlement de la loi Montagne
- qu'une fois le permis de construire obtenu, le projet puisse candidater à l'appel d'offre national qui sélectionne les installations photovoltaïques les plus efficaces en attribuant les tarifs de rachat de l'électricité les plus compétitifs

Monsieur PEREZ déroule les étapes de la concertation et indique que le coût total de l'étude, à charge de la commune, s'élèvera à 1 500 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Débat d'Orientation Budgétaire

Madame BALDIT, à l'appui d'un support projeté et de la synthèse adressée avec la convocation de la séance, donne les grandes lignes des orientations budgétaires pour l'année 2021. Après être revenue sur le contexte général national, les grandes lignes de la loi de finances 2021 et son impact sur les finances locales, elle aborde la situation financière de la ville.

Celle-ci est confortable. La suivi et la gestion rigoureuse des finances communales permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 1.850 K€.



Madame BALDIT remercie Madame la Directrice Générale des Services pour son travail et son investissement.

Madame BALDIT décline ensuite les orientations du budget 2021 qui seront votées lors de la séance du 30 mars prochain.

Celui-ci s'exécutera avec la même rigueur au niveau du fonctionnement que l'année 2020, sans augmentation d'impôts, avec une dette maîtrisée et le pilotage de la masse salariale efficient.

Concernant les budgets annexes, seul celui « Opérations de lotissement » sera voté puisque celui concernant le bâtiment « IRAI » sera clôturé.

Monsieur le Maire remercie Madame BALDIT pour son investissement et sa présentation. Il ajoute qu'au-delà des chiffres, des ratios, il y a la vie de la commune : les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les plus fragiles. Il est très favorable à la mise en place de politiques solidaires et demande que soit étudiée la mise en place d'une « bourse » pour les étudiants.

Monsieur le Maire revient sur les éléments du contexte local et se félicite de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020. Il rappelle l'importance de la maîtrise du fonctionnement qui permet de dégager des marges pour répondre aux besoins de la population et permettre des investissements. Concernant ce point, il fait part de l'intervention de partenaires pour travailler sur les 6 projets d'aménagement de quartiers validés lors de la campagne électorale. Ce travail en amont permettra de déposer des dossiers construits dans le cadre des divers appels à projets.

Monsieur le Maire liste également les travaux et actions entreprises par les autres établissements publics. Pour la commune, ces derniers représentent un investissement indirect.

Monsieur le Maire se félicite également de la baisse de la dette, du non-recours à l'emprunt, et du maintien des taux d'imposition qui n'ont pas augmenté depuis 1995. Il revient aussi sur la gestion de la masse salariale et de la dé-précarisation de 3 agents.

Le budget 2021 donnera du sens, du souffle et permettra de belles perspectives.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

Question complémentaire n°1 : adhésion de la commune à l'association des producteurs de châtaignes des Cévennes

Monsieur le Maire indique que l'association des producteurs de châtaignes des Cévennes a obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée « Châtaigne des Cévennes » dont le cahier des charges a été homologué par l'arrêté du 21 septembre 2020 et publié au Journal officiel en date du 24 septembre 2020. Il s'agit d'un premier pas vers la reconnaissance européenne en Appellation d'Origine Protégée (AOP). La commune fait partie de l'aire géographique approuvée par l'INAO (l'institut national de l'origine et de la qualité).

Il ajoute que l'association va continuer son engagement pour la promotion du savoir-faire des castanéculteurs cévenols, pour défendre et faire-valoir le produit de la Châtaigne des Cévennes sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune en qualité de partenaire territorial. La cotisation annuelle est de 100 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : Vœu d'opposition au projet « Hercule » de démantèlement d'EDF

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un vœu d'opposition au projet « Hercule » rédigé en ces termes :

« Le gouvernement prépare le démantèlement d'EDF avec un projet nommé « Hercule ». Ce qui est proposé par ce projet, c'est la partition d'EDF en 3 entités :



- EDF Bleu, qui resterait public (filiale nucléaire)
- EDF Vert, ouvert aux marchés pour la distribution (Enedis qui fait office de vache à lait pour le groupe reversant en moyenne 600 millions d'€ de dividendes par an) et tout ce qui concerne les énergies renouvelables

• EDF Azur, ouvert aux marchés par 150 contrats de concessions de barrages hydroélectriques qui ont déjà été financés, entièrement, par les contribuables français
Pas plus que les précédents, en termes de privatisation ou de dérégulation, ce projet ne fera baisser les coûts pour les usagers dans leur ensemble. Il est uniquement destiné à satisfaire des intérêts privés, sans aucune considération d'intérêt général.

Pour accroître la rentabilité, les actionnaires chercheront inévitablement à maximiser leurs profits au détriment des usagers et des salariés. On connaît les outils à leur disposition pour cela : augmentation des tarifs, diminutions de la qualité des services, de la sécurité, attaques contre l'emploi et les garanties collectives du personnel.

D'autres menaces pèsent sur nous :

- Fin de la péréquation tarifaire ou spatiale
- Fourniture permanente d'électricité non garantie
- Réduction des investissements par les sociétés privées

Le Conseil Municipal partage l'inquiétude exprimée par une grande partie de la population, des associations environnementales, caritatives, de consommateurs, ou d'acteurs des collectivités territoriales, d'élus de toutes tendances politiques face à ce projet.

Avec elles et eux, nous souhaitons la sauvegarde du service public de l'énergie, notamment dans le cadre de l'indispensable transition énergétique, au regard des enjeux liés au changement climatique et des immenses besoins qu'il faudra satisfaire. «

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°3 : Motion de soutien aux trains de nuit

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une motion de soutien aux trains de nuit rédigée en ces termes :

« Les trains de nuit vont bientôt faire leur retour entre certaines villes européennes. Le 8 décembre dernier, la SNCF et ses partenaires européens ont dévoilé une nouvelle carte des lignes qui apparaîtront sur le continent en 2021.

Dans le cadre de la politique de transition écologique, ce mode de transport devait être relancé selon les propos du Président de la République.

Qu'en est-il sur notre territoire ?

Jusqu'en 2003, deux trains de nuits circulaient sur les lignes du Massif Central. Ils ne formaient qu'un seul train entre Paris et Clermont-Ferrand avant d'être scindé en deux tranches : une pour Nîmes via la ligne des Cévennes et l'autre pour Béziers via la ligne de l'Aubrac.

Le 16 mai dernier 2020, la ligne des Cévennes a fêté en silence ses 150 ans !

Le train de nuit reste une solution écologique et une alternative à l'avion.

Cette façon de voyager reste prégnante chez la jeunesse, voyager de nuit fait même gagner du temps en dormant pendant le trajet.

Plusieurs communes d'Occitanie et d'Auvergne ont déjà demandé le retour de train de nuit. Le train de nuit Nîmes-Clermont-Paris constitue une véritable ligne de vie pour les habitants de l'agglomération d'Alès et des hauts cantons. La connexion directe entre Paris et le nord de l'Europe est essentielle pour les liens familiaux, l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et contribue au dynamisme économique et touristique des territoires en complément du TER.

La crise sanitaire a démontré l'intérêt des populations pour migrer dans nos terres cévenoles accentué par la cherté de l'immobilier dans les grandes métropoles



Le conseil municipal de La Grand'Combe demande notamment, à la SNCF et au Ministère des Transports Autorité Organisatrice des Trains D'Equilibre du Territoire (TET) de commander la mise en circulation du train de nuit Nîmes-Clermont-Paris ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant de clôturer la séance, revient sur la situation sanitaire et la nécessité de faire appliquer les mesures barrières.

Monsieur ADJOUADI rend compte de son intervention sur le marché le samedi précédent.

Madame ARCANGIOLI revient sur l'initiative de donner le nom d'une femme à un espace public. Elle énonce les personnalités retenues et explique la procédure de vote.

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines rencontres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**



Patrick MALAVIEILLE